
Adresse des citoyens composant la société républicaine et montagnarde de Périgueux, qui félicitent la Convention d'avoir purgé la terre des représentants infidèles, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens composant la société républicaine et montagnarde de Périgueux, qui félicitent la Convention d'avoir purgé la terre des représentants infidèles, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 348-349;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38533_t1_0348_0000_52;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le conseil général de la commune d'Arsonval, chef-lieu de canton, demande qu'il lui soit donné un terrain, qu'il désigne contenir 28 cordes, pour y élever un autel à la patrie. Il félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et l'invite de rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'aliénation (1).

Le ministre de l'intérieur fait passer à la Convention, d'après les dispositions du décret relatif à l'emploi des fonds destinés à secourir les indigents, l'état de situation des ateliers de filature établis à Paris par la loi du 19 juin 1791.

Renvoyé au comité des secours publics, et décreté que l'état ci-joint et celui précédemment envoyé seront imprimés (2).

La Société populaire de Vaucouleurs envoie à la Convention nationale deux pièces d'argenterie armoriées, et les provisions de deux offices de notaires que les citoyens de Voulton et Georges ont déposées sur le bureau de ladite Société, avec leur renonciation au montant de la liquidation desdits offices, en faveur de la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoyé au comité de liquidation (3).

Les administrateurs du directoire du district de Chaumont font part à la Convention qu'ils ont environ 800 marcs d'argenterie provenant d'un grand nombre de communes; que 590 marcs sont déjà en route pour la Monnaie, et que le reste partira sous peu de jours. Ils annoncent qu'ils ont plusieurs milliers de cuivre, et demandent que le ministre de la guerre leur indique un lieu de dépôt.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au ministre de la guerre (4).

Le citoyen Boulence, officier municipal à Étampes, informe la Convention qu'il vient d'être chargé, par le Montagnard Couturier, de la conduite de 33 milliers de fer, provenant des ci-devant domiciles de la superstition; c'est le troisième envoi de cette nature, et 80 voitures sont déjà prêtes à suivre la même destination.

« Le fanatisme, dit-il, existe encore à Janville près d'Étampes; il serait à désirer que le citoyen Couturier se rendit dans cette commune, pour y porter l'esprit à la hauteur du règne de la raison. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé à la commission chargée de recevoir les dons (5).

La Société populaire des sans-culottes de la commune et du comité de surveillance de la

Chapelle-sur-Crécy, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, s'exprime ainsi :

« Citoyens représentants, je vous disons aussi de rester à votre poste pour assurer le bonheur du genre humain : j'avons été au nôtre aujourd'hui pour célébrer la fête de la liberté, et brûler la féodalité et le fanatisme aux cris de : *Vive la Montagne!* »

« J'y sommes pour veiller l'exécution des lois, protéger les convois de subsistances à nos frères des armées et de Paris. J'avons été encore à notre poste pour faire passer au district les défroques de toute nature, et une somme de 1,000 livres de l'emprunt volontaire, et faire l'offrande de chemises et autres effets pour nos frères d'armes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Adresse (2).

Adresse de la Société populaire des sans-culottes de la commune et du comité de surveillance de la Chapelle-sur-Crécy, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

« En exécution de la délibération du 30 brumaire, 2^e année de l'ère républicaine.

« Citoyens représentants,

Et nous aussi nous vous disons de rester à votre poste pour affermir la liberté et assurer le bonheur du genre humain; J'avons (*sic*) été au nôtre aujourd'hui pour, en présence d'un administrateur du district de Meaux, célébrer la fête de la liberté, en brûlant la féodalité et le fanatisme, aux cris de *Vive la République et la Montagne!* J'y sommes toujours pour veiller à l'exécution des lois et protéger le convoi des subsistances à nos frères des armées et de Paris, avec lesquels nous avons et voulons partager en leur faisant passer une deuxième voiture de farine de quatre mille.

« J'avons encore été à notre poste pour faire passer au district de Meaux plusieurs pièces d'argenterie, notamment une sainte, trois cloches du poids de 4,600, 1,886 livres de cuivre et 870 de fer.

« J'y sommes aussi pour recevoir et faire passer au canton l'offrande de chemises et effets pour nos frères d'armes, et faire verser dans l'emprunt volontaire, à la caisse du district, une somme de mille livres votée unanimement par les sans-culottes qui vous demandent de les éclairer en leur envoyant le *Bulletin*.

(Suivent 33 signatures.)

Les citoyens composant la Société républicaine et montagnarde de Périgueux disent dans leur adresse à la Convention :

« Citoyens représentants, vous avez purgé la terre de ces représentants infidèles qui s'appitoyaient

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 132.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 133.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 134.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.

sur le sort du tyran pour mieux assurer l'impunité de ses forfaits; mais il vous reste encore à prendre une mesure de sûreté, si vous voulez que vos travaux importants n'éprouvent aucun retard : c'est de rejeter de votre sein tous ces votants pour l'appel au peuple, afin que la représentation nationale ne soit composée que de ces Montagnards intrépides, sans lesquels la liberté ne serait pour nous qu'un vain nom.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Les maire et officiers municipaux de la commune de Vigny, district de Pontoise, envoient copie du procès-verbal, rédigé au milieu de leur commune assemblée, qui donne les détails de la fête célébrée à l'effet de la plantation de l'arbre de la liberté, avec les précautions prises pour qu'il puisse s'enraciner et renouveler sans cesse, par sa verdure, l'idée sublime de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Procès-verbal (3).

L'an second de la République française une et indivisible, le dernier jour de la troisième décade de brumaire.

Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Vigny, chef-lieu de canton, district de Pontoise, département de Seine-et-Oise, ayant reconnu que l'arbre de la liberté, planté sur la place publique dudit Vigny, le vingt-trois juin mil sept cent quatre vingt-douze était mort; qu'il était nécessaire d'en planter un autre à sa place avec toutes les précautions requises pour qu'il puisse prendre racine et renouveler sans cesse à tous les citoyens, par sa verdure, l'idée sublime de leur liberté; a arrêté de faire une fête civique du jour de la dernière décade de brumaire, à l'effet d'en replanter un autre à sa place, laquelle fête ladite municipalité a fait annoncer la veille au son de la caisse tant à Vigny qu'au Bord'haut, hameau dépendant dudit Vigny, avec les détails de ladite fête pour le lendemain, qui devait commencer entre onze heures et midi, où la municipalité, le juge de paix et ses assesseurs, invités, réunis en la maison commune, un détachement de l'armée révolutionnaire parisienne, en station en cette commune, sous les armes, la commune générale assemblée sur la place publique; lesdits corps, accompagnés de ladite garde, seraient partis de ladite maison commune en ordre de marche, ledit détachement formant la haie autour desdits corps, et la commune générale suivant après, pour aller chercher ledit arbre de la liberté dans le jardin de la citoyenne Rohan, où il avait été abattu, en chantant des hymnes et des chansons civiques et aux cris redoublés de : *Vive la République ! vive la liberté !*

Étant arrivés à l'endroit où était ledit arbre, l'hymne des Marseillais a été chanté en entier, et aux cris redoublés de : *Vive la République !*

vivent l'Égalité et la Liberté ! vingt-quatre jeunes gens, forts et robustes, ont chargé sur leurs épaules cet arbre chéri du peuple, aux acclamations encore réitérées de : *Vive la nation ! vive la République !* La marche suivie jusqu'à la place publique, l'arbre posé dans l'endroit de sa plantation, le citoyen maire est monté sur une éminence et d'où il a prononcé le discours suivant :

« Citoyens frères et amis,

La cérémonie civique du renouvellement de l'arbre de la liberté qui nous rassemble en ce jour de repos doit bien être chère à nos cœurs; elle est en effet tout à la fois aussi intéressante que symbolique; intéressante, puisque tous les efforts des tyrans coalisés contre nous qui, non contents d'employer à force ouverte le fer, le feu et tous les bras de leurs esclaves, y ont joint encore la séduction du fanatisme, et la corruption de tout genre pour nous enlever cette liberté et cette égalité saintes, droits imprescriptibles, sont devenus inutiles et sans effet; symbolique, puisque la vue journalière de cet arbre de la liberté, nous instruira combien cet amour sacré doit vivre dans nos cœurs et y jeter les plus profondes racines. Pour y parvenir, citoyens et frères, nous devons nous investir de toutes les vertus républicaines, l'amour sacré de la patrie, l'union et la concorde générale, la confiance dans nos représentants, le respect et la soumission pour les lois. Avec de pareilles armes, celles de la République seront toujours victorieuses, les tyrans couronnés, vaincus et désespérés, seront forcés de rentrer dans leurs repaires, dont ils étaient sortis pour outrager l'espèce humaine entière. Les citoyens, prévenus ou égarés, par tous les moyens iniques qu'ils ont employés pour nous corrompre, seront forcés de rentrer dans leur devoir, ou subiront la rigueur des lois; la République se fortifiera sur des fondements inébranlables, elle sera le modèle des autres nations, et bientôt nous devons espérer qu'à son exemple l'Europe entière ne sera plus qu'un peuple de frères.

« Ce serait au pied de la statue de Marat, ou ce serait plutôt à cette victime de la liberté, à annoncer des vérités aussi sublimes, mais il n'est plus; que sa mémoire vive parmi nous, et unissons-nous dans cette cérémonie, à nos frères de Pontoise, qui célèbrent aujourd'hui son inauguration dans le temple de la raison; que cette même raison dirige tous nos sentiments de patriotisme, de liberté, d'égalité, d'amour de la République, et qu'elle soit à jamais le gage le plus assuré de la gloire de cette même République française et du bonheur le plus parfait de sa postérité la plus reculée !

« Vive la République ! »

Après lequel, sur un théâtre élevé de six pieds de hauteur, où était l'emblème de la République, sur lequel étaient placés six jeunes garçons et six jeunes filles, la tête ceinte d'une couronne de chêne et une même palme à la main, avec cette inscription : *Nous sommes nés pour te régénérer*, au pied de l'arbre de la liberté, douze vieillards, dont six hommes et six femmes, les premiers, des sabres à la main, les seconds des baïonnettes, avec cet emblème républicain : *Nous terminerons nos carrières pour te défendre*. La municipalité formant la haie autour de l'arbre, avec cette inscription : *Les traitres rongeront la poussière*; la garde militaire continuant

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 134.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 134.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.